

DÉCRET N°2014-0257 _____/P-RM DU

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2014-0250/P-RM du 05 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ;

Sur proposition du Premier ministre,

DÉCRÈTE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Gouvernement en qualité de :

1. Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux

M. Mohamed Ali BATHILY

2. Ministre de la Défense et des Anciens Combattants

M. Soumeylou Boubèye MAIGA

3. Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Général Sada SAMAKÉ

4. Ministre de l'Économie et des Finances

Mme BOUARÉ Fily SISSOKO

5. Ministre de la Réconciliation Nationale

M. Zahabi Ould Sidi MOHAMED

6. Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et de la Coopération internationale

M. Abdoulaye DIOP

7. Ministre du Développement Rural

M. Bocari TRETÀ

8. Ministre de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord

M. Hamadou KONATÉ

9. Ministre de l'Équipement, des Transports et du Désenclavement

M. Mamadou Hachim KOUMARÉ

10. Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Maitre Mountaga TALL

11. Ministre de la Planification, de l'Aménagement du Territoire et de la Population

M. Cheickna Seydi Ahamady DIAWARA

12. Ministre des Domaines de l'Etat, des Affaires Foncières et du Patrimoine

M. Tiéman Hubert COULIBALY

13. Ministre du Travail, de la Fonction Publique et des Relations avec les Institutions

M. Bocar Moussa DIARRA

14. Ministre du Commerce

M. Abdel Karim KONATÉ

15. Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement

M. Abdoulaye Idrissa MAÏGA

16. Ministre de la Décentralisation et de la Ville

M. Ousmane SY

17. Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat

M. Mahamadou DIARRA

18. Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique

M. Ousmane KONÉ

19. Ministre de l'Éducation Nationale

Madame TOGOLA Jacqueline Marie NANA

20. Ministre de l'Économie Numérique, de l'Information et de la Communication,

M. Mahamadou CAMARA

21. Ministre de l'Énergie

M. Mamadou Frankaly KEÏTA

22. Ministre des Mines

M. Boubou CISSÉ

23. Ministre de l'Industrie et de la Promotion des Investissements

M. Moustapha BEN BARKA

24. Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Porte-parole du Gouvernement

M. Mahamane BABY

25. Ministre de la Femme de l'Enfant et de la Famille

Madame SANGARÉ Oumou BA

26. Ministre des Maliens de l'Extérieur

M. Abdourhamane SYLLA

27. Ministre de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne

Maître Mamadou Gaoussou DIARRA

28. Ministre des Sports

M. Housseïni Amion GUINDO

29. Ministre de l'Artisanat et du Tourisme

Madame BERTHÉ Aïssata BENGALY

30. Ministre de la Culture

Madame N'DIAYE Ramatoulaye DIALLO

31. Ministre des Affaires Religieuses et du Culte

M. Thierno Amadou Omar Hass DIALLO

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 11 AVRIL 2014

Le Président de la République,

Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,

Moussa MARA